

Daniel Goldberg  
Président de l'Uniopss

© Françoise Stjepovic



# Réforme des retraites : la vigilance déterminée des associations des solidarités

Après plusieurs semaines de débats sur la réforme des retraites, il faut d'abord regretter qu'un certain nombre de points majeurs n'aient pas bénéficié d'états des lieux partagés. Ce manque de faits indiscutables sur lesquels différentes opinions peuvent s'exprimer est à l'image d'une forme de débat démocratique qui ne permet pas à notre pays de progresser.

En particulier, la déclinaison, en termes de déciles de revenus, des efforts supplémentaires demandés aux Français n'a pas été explicitée. Ne pas savoir concrètement qui paie les 17 milliards d'euros d'économies du système proposés par le gouvernement participe au délitement de la citoyenneté.

Si, du fait de son objet social, l'Unioipss ne s'est pas exprimée, notre Union sera plus que vigilante sur les sujets qui nous concernent et sur lesquels l'exécutif s'est engagé. En effet, des questions importantes demeurent, en particulier concernant les salariés de nos associations, dans des métiers que chacun sait dorénavant essentiels à la vie sociale de tout le pays et pour des emplois très majoritairement occupés par des femmes.

Tout d'abord, sur la reconnaissance de la pénibilité des métiers de l'humain et sa conséquence, le fait de pouvoir partir en retraite avant l'âge légal. S'agira-t-il d'une pénibilité reconnue *a priori* suivant les tâches accomplies pendant des années, ou bien une reconnaissance *a posteriori*, pour une personne donnée, après la survenue d'une incapacité professionnelle invalidante ? De plus, pour les femmes notamment, aux carrières particulièrement

hachées, cette reconnaissance de la pénibilité permettra-t-elle de ne pas avoir à attendre 67 ans pour bénéficier d'une pension sans décote ?

Ensuite, employeurs singuliers, nous voulons prévoir les évolutions professionnelles plutôt que les subir. Il appartient à l'État et aux départements qui nous financent, de permettre que les salariés de nos associations ne soient pas figés dans un métier ou un secteur pendant plus de 40 ans, que la qualité de vie au travail progresse et que l'emploi des seniors soit ainsi réellement favorisé.

Par ailleurs, le risque de bascule dans la précarité, engendré par le recul de l'âge légal, couplé à la réforme des allocations chômage, doit être pris en compte, faute de quoi le secteur social ne sera pas en capacité d'accompagner ces nouveaux publics.

Enfin, derrière cette réforme, la reconnaissance concrète du bénévolat associatif est posée, alors qu'il est pour beaucoup le fait de personnes retraitées ou en passe de l'être. La valorisation de cet engagement productif non rémunéré, utile à la société tout entière, ne peut l'être que par des mots. Pour les actions de terrain, pour les initiatives d'accompagnement dans les établissements ou pour la prise de responsabilités dans la gouvernance d'associations, le statut d'acteur social bénévole doit être reconnu par des faits.

Fidèle à ses valeurs, l'Unioipss sera vigilante et exigeante sur tous ces points. C'est ainsi que nous contribuons à faire vivre en responsabilité le débat citoyen. ●

**UNION**  
**SOCIALE**

Revue mensuelle d'information  
et de liaison du réseau  
UNIOIPSS - URIOPSS  
15 rue Albert - CS 21306  
75214 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 53 36 35 00  
Fax : 01 47 00 84 83  
www.unioipss.asso.fr



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Daniel Goldberg

RÉDACTEUR EN CHEF  
Antoine Janbon

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE  
Valérie Mercadal

RÉDACTEURS  
Stéphanie Barzasi, Juliette Cottin,  
Jérôme Voiturier.

PHOTOS  
Michel Le Moine, Françoise Stjepovic.

RELECTURE  
Marie-Alexandrine Louis-François

PUBLICITÉ  
Antoine Sourdeix

CRÉATION GRAPHIQUE  
& RÉALISATION  
Studio Paradiso

IMPRIMERIE  
Centr'Imprim 36101 Issoudun cedex

© Union Sociale, reproduction  
interdite, sauf accord de la rédaction.

ABONNEMENT  
France : 55 euros  
Étranger/hors EU : 65,50 euros  
Le numéro : 10 euros  
(règlement par chèque bancaire  
ou postal à l'ordre de UNIOIPSS  
section I même adresse).

CLAP n° 0727 G 82025  
ISSN 0041-7041.9717  
Dépôt légal : 07010149

Ce numéro a été tiré à 3 000 ex.

ANNONCEURS

• Unioipss p. 2  
• Unioipss p. 4  
• Unioipss p. 10  
• Unioipss p. 16  
• Unioipss p. 29  
• Unioipss p. 31  
• Unioipss p. 32

Photo de Une : © Michel Le Moine

Ce journal est imprimé selon le label

